

Le 8 mars, qu'est-ce que c'est ?

Le 8 mars c'est la **Journée internationale des droits des femmes*** : célébrée dans le monde entier, cette journée est l'occasion de rappeler qu'en 2021 les femmes* subissent toujours des inégalités et des violences sexistes et patriarcales. Depuis quelques années, des collectifs féministes appellent à la grève des femmes* dans de nombreux pays ; en Belgique, elle est organisée par le Collectif.e.f 8 mars depuis 2019. Cette grève concerne les différentes sphères qui composent la vie des femmes* : le travail salarié, les études, les tâches ménagères, la consommation, le travail reproductif. Ce dernier s'opère principalement dans la sphère privée (il comprend la grossesse, l'accouchement, l'allaitement, le soin aux enfants, etc.) mais aussi professionnelle au travers des métiers de soin et d'éducation (crèches, écoles, hôpitaux, plannings familiaux, etc.)

En se retirant, toutes au même moment de ces différentes sphères, les femmes* rendent visible la place centrale qu'elles occupent dans la société, et notamment dans les métiers dits « du Care »¹ (ou du « prendre soin » en français). Elles profitent de ce temps pour porter leurs revendications sous différentes formes, cela peut être sur leur lieu de travail, dans la rue, sur internet ou ailleurs.

Appel à la mobilisation dans les centres de planning familial et les hôpitaux

La Fédération Laïque de Centres de Planning Familial (FLCPF) et le Groupe d'Action des Centres Extrahospitaliers Pratiquant l'Avortement (GACEHPA) appellent les travailleuses des centres de planning familial à se mobiliser en ce 8 mars 2021.

Pour les travailleuses du social-santé, il n'est pas toujours aisé de s'absenter car les bénéficiaires (une majorité de femmes*) seront les premières personnes touchées par cette absence. La mobilisation peut prendre différentes formes : grève, arrêt de travail court et symbolique, cyclo-parade, expositions d'artistes féministes, affichage de banderoles à l'extérieur des centres de planning ou des activités de sensibilisation.

Accès à l'interruption volontaire de grossesse en Belgique

2020 a été l'année de nombreux marchandages politiques. Alors qu'une proposition de loi visant un meilleur accès à l'IVG était sur le point d'être votée en Belgique, les renvois successifs au Conseil d'État par certains partis opposés au texte ont empêché une amélioration majeure vers un accueil plus égal et mieux adapté aux besoins des femmes* qui désirent avoir recours à un avortement.

Parce que nous souhaitons rappeler l'importance du droit des femmes* à disposer de leurs corps et de leurs vies en Belgique et dans le monde entier, nous appelons les travailleuses des centres de planning familial à se mobiliser le 8 mars 2021 ! **Nous voulons un cadre législatif respectueux des réalités de toutes les femmes*.**

POUR EN SAVOIR PLUS SUR NOS REVENDICATIONS ET LES MOBILISATIONS DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL, N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONTACTER !

CONTACT PRESSE : Cloé Decker, Chargée de communication, cdecker@planningfamilial.net, 0486 94 31 76.

* Femmes ou toute personne concernée.

¹ Le « care » peut être défini comme les expériences ou activités « qui consistent à apporter une réponse concrète aux besoins des autres – travail domestique, de soins, d'éducation, de soutien ou d'assistance » (Molinier et al. 2009, p. 11).